



SAINT-RÉMY
LÈS-CHEVREUSE

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2011

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mil onze, le 07 avril à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint Rémy-Lès-Chevreuse, légalement convoqués conformément aux dispositions de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Guy SAUTIERE, Maire.

Présent(es) : Monsieur le Maire, Guy SAUTIERE – Madame JANCEL – Monsieur ZIMMERMANN – Monsieur BAVOIL – Madame ROBIC – Madame AUDOUZE - Monsieur BRICE – Madame VALADE - Monsieur MENIEUX – Monsieur TURCK – Monsieur FONTENOY – Madame GUERIAU - Monsieur MENARD – Madame BRUNELLO – Madame BERNARDET – Monsieur LECAILTEL – Madame IDRISSE – Madame RENAT - Monsieur VERDIER – Madame DUCOUT – Monsieur VANHERPEN – Madame SCHWARTZ-GRANGIER – Monsieur GUELF – Monsieur HERMINE – Monsieur MAUCLERE jusqu'à l'affaire 27 incluse - Madame BECKER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(es) représenté(es) : Madame SIMIOT par Monsieur BAVOIL ; Monsieur MAUCLERE par Monsieur MENIEUX à partir de l'affaire 28

Absent(es) non excusé(es) : Monsieur JEANNE, Madame MELCHIORI.

Personnes qualifiées et extérieures au Conseil Municipal : Monsieur JAUBERT (DGS), Madame GAVIGNET (DGA)

Secrétaire de séance : Monsieur BAVOIL, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Déclaration(s) d'Intention d'Aliéner
- ✓ Décisions prises par Monsieur le Maire (Article L 2122-22 du CGCT)

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- ✓ DOB budget Commune et Assainissement.
- ✓ FISAC : demande de subvention pour travaux de réhabilitation du marché d'approvisionnement.
- ✓ Jury de concours : fixation de l'indemnité des participants à la commission technique.
- ✓ PASS territorial : Adhésion de la Commune.
- ✓ Modification du tableau des effectifs.

QUESTIONS D'ACTUALITE ET QUESTIONS DIVERSES

DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER

Néant

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Néant

24 / DOB 2011 COMMUNE

A) Présentation de notre compte administratif 2010

Dans un environnement économique resté maussade en 2010 et dans un contexte national de réformes importantes dont nous ne pouvons pas encore appréhender toutes les conséquences, notamment en matière budgétaire, notre compte administratif fin 2010 se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT (arrondi à l'euro)

DEPENSES	Prévisions BP 2010 + DM	Réalisé CA 2010	RECETTES	Prévisions BP 2010 + DM	Réalisé CA 2010
011 (charges à caractère général)	2 525 160	2 517 475	013 (atténuation des charges)	28 000	93 160
012 (charges de personnel)	2 567 544	2 483 602	042 (opérations d'ordre de transfert entre section)	141 558	144 832
014 (atténuation des produits)	18 179	6 434	70 (produits des services)	388 000	397 040
023 (virement à la section d'investissement)	567 236	0	73 (impôts et taxes)	5 336 623	5 593 168
042 (opérations d'ordre de transfert entre section)	220 197	423 027	74 (dotations et participations)	2 071 845	2 355 995
65 (autres charges de gestion courante)	1 757 299	1 671 215	75 (autres produits de gestion courante)	155 000	157 186
66 (charges financières)	581 558	519 638	76 (produits financiers)	150	120
67 (charges exceptionnelles)	525 000	1 127	77 (produits exceptionnels)	11 000	216 588
68 (dotations aux amortissements et provisions)	90 000	0			
TOTAL	8 852 176	7 622 522	TOTAL	8 852 176	8 958 093

➤ **EXCEDENT EXERCICE 2010 : 1 335 571 €**

INVESTISSEMENT (arrondi à l'euro)

DEPENSES	BP 2010 + DM	CA 2010	RECETTES	BP 2010 + DM	CA 2010
001 (résultat d'investissement reporté)	486 605	0	021 (virement de la section de fonctionnement)	567 236	0
040 (opérations d'ordre de transfert entre section)	141 558	144 832	024 (produits des cessions d'immobilisations)	202 780	0
16 (remboursement du capital de la dette)	820 000	780 639	040 (opérations d'ordre de transfert entre section)	220 197	423 027
20 (immobilisations incorporelles)	199 168	78 152	10 (dotations)	695 802	647 459
204 (subventions d'équipement versées)	0	75 000	13 (subventions d'investissement)	568 641	792 562
21 (immobilisations corporelles)	1 431 741	794 099	16 (emprunts contractés)	1 024 414	691 308
23 (immobilisations en cours)	200 000	0			
TOTAL	3 279 073	1 872 723	TOTAL	3 279 073	2 554 357

➤ **EXCEDENT EXERCICE 2010 : 681 633 € (hors déficit au 1^{er} janvier 2010)**

➤ **CAPITAL RESTANT DU au 1^{er} janvier 2011 : 9 314 623 €**

(après annuité 2010 de remboursement de capital de 780 639 €)

après renégociation à taux fixe moindre, d'une partie de notre endettement (trois millions d'euros)

avec seulement 550 000 € d'emprunt nouveau, alors que nous avons réalisé 947 251 € d'investissement,

➤ **EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE (incluant déficit section d'investissement au 1^{er} janvier 2010 ainsi que les restes à réaliser dépenses et recettes) : 1 663 133 €**

Nonobstant les incertitudes de conjoncture et d'aboutissement des réformes évoquées en introduction, hors dépenses contraintes de personnel (012) et de charges récurrentes (011)

le Compte administratif est la résultante de nos actions dans les principaux domaines suivants.

1) **En fonctionnement** : Volonté de rationalisation de nos dépenses, particulièrement par la signature de nouveaux contrats durant l'exercice (voirie, éclairage public, chauffage) dont les retombées, y compris budgétaires, ne prendront pleine efficacité qu'à compter de 2012.

A noter que la comparaison d'évolution de certains de nos chiffres d'une année sur l'autre n'est pas toujours significative arithmétiquement à cause de changements de méthodes comptables demandées par la trésorerie générale.

2) **En investissement** (parmi les plus significatifs) :

Bâtiments (petite enfance, enfance, jeunesse)	308 782 € (dont 283 449 € pour la micro crèche)
Bâtiments scolaires	113 066 €
Autres bâtiments	91 354 €
Voirie et sécurité routière (hors rue de paris)	75 837 €
Participation SNL	75 000 €
Etudes (dont charte urbaine)	65 973 €
Eclairage public (suite vandalisme)	40 418 €
Solde aire d'accueil des gens du voyage	35 177 €
Informatique	33 851 €
Achat divers de matériel (dont véhicules)	32 999 €
Réserve naturelle régionale	30 484 €
Equipements sportifs	28 148 €
Divers (inférieur à 5 000 €)	16 162 €
TOTAL	947 251 €

B) Présentation de notre budget prévisionnel provisoire 2011

Compte tenu de ce qui précède et de notre volonté constante du respect de nos grands équilibres structurants, nous sommes ainsi amenés à établir notre avant projet budgétaire 2011 dans les grandes lignes ci-après :

LIBELLE	DEPENSES PREVISIONNELLES 2011
Annuité en capital de la dette	770 000 €
Reprise des restes à réaliser	50 000 €
Opérations d'investissement suggérées	1 730 000 €
Contrepartie crédits CDOR	630 000 €

TOTAL	3 180 000 €
LIBELLE	RECETTES PREVISIONNELLES 2011
Excédent section fonctionnement	1 335 000 €
Excédent section investissement	195 000 €
FCTVA 2009	120 000 €
Taxe Locale d'Equipement	75 000 €
Amortissements	220 000 €
Subventions	100 000 €
Virement (Crédits CDOR)	705 000 €
Reprise des restes à réaliser	180 000 €
Emprunt d'équilibre	250 000 €
TOTAL	3 180 000 €

C'est ainsi qu'en ayant pleine conscience

Qu'aucune Commune n'a, aujourd'hui, une connaissance fiable de sa matière fiscale, notamment des retombées définitives de la réforme de la taxe professionnelle et des transferts de fiscalité intervenus entre les régions, les départements et les Communes,

que l'Etat a décidé de geler pour trois ans sa principale dotation aux Communes, la DGF, soit 2 millions d'euros pour Saint Rémy

que notre éligibilité au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle peut être remise en cause à moyen terme.

Que les refinancements publics (CAFY et autres) doivent répondre à des conditions d'éligibilité de plus en plus contraignantes.

Que nos droits de mutation locaux restent tributaires de l'évolution macroéconomique de notre pays et donc soumis potentiellement à des fluctuations indépendantes de notre volonté.

qu'il ne nous semble pas opportun dans le contexte national social et économique / fiscal actuel d'augmenter nos taux d'imposition locaux au-delà de l'érosion monétaire prévisionnelle, soit 1,5 %

Et alors même que nous devons continuer d'assurer nos apports personnels pour nos investissements courants et préparer ceux plus importants relatifs au futur complexe sportif.

Nous vous proposons pour 2011 les principales opérations d'investissement suivantes :

Rue de Paris	322 500 €
Bâtiments scolaires	222 500 €
Voirie et sécurité routière (hors rue de paris)	204 500 €
Etudes (dont charte urbaine)	187 500 €
Autres bâtiments	175 200 €
Bâtiments (petite enfance, enfance, jeunesse)	145 000 €
Equipements sportifs	109 200 €
Achats divers de matériel (dont véhicules)	74 200 €
Informatique	68 500 €
Réserve naturelle régionale	65 000 €
Non individualisé	60 800 €
Eclairage public	44 500 €
Marché	30 000 €
Divers	20 600 €

TOTAL

1 730 000 €

En vous priant de noter d'ores et déjà que les engagements effectifs de projets tels que la réhabilitation de la partie ancienne de l'Eglise, la réhabilitation de l'Hôtel de Ville et l'aménagement des mares de son parc, les acquisitions foncières nécessaires au projet de maison de l'éco mobilité pourront vous être proposées en cours d'année, par décisions modificatives, selon l'évolution spécifique de ces dossiers et des ressources y afférant,

C'est ainsi que, très prudents mais déterminés, et comme toujours dans une optique prévisionnelle pluriannuelle, nous continuons à préparer l'avenir de Saint-Rémy au-delà de la crise, en respectant bien sûr nos ratios budgétaires fondamentaux, en concrétisant nos engagements politiques, tout en maîtrisant notre endettement et notre fiscalité.

Monsieur le Maire expose le contexte général et les difficultés d'élaboration du budget primitif 2011 du fait de la transmission tardive des données fiscales, conséquence de la réforme territoriale et de celle relative à la taxe professionnelle.

Il annonce ensuite la consolidation à venir du budget du CCAS avec celui de la Commune, ce pour des raisons de cohérence et de meilleure lisibilité, tant des charges que des produits.

Après commentaires sur les principales opérations d'investissement, Monsieur le Maire conclut son intervention en indiquant que, tout en continuant d'offrir la même qualité de services aux administrés, la gestion du présent, qui préfigure celle de l'avenir, se complexifie avec la nécessaire prise en compte les décrets parus et à paraître du Grenelle 2, la réforme territoriale et celle de la taxe professionnelle.

Monsieur le maire répond ensuite aux questions de ses collègues.

Monsieur MAUCLERE demande à combien se sont élevés les frais d'avocat et quel est l'état d'avancement de la procédure concernant la SCI rue des écoles.

Monsieur le Maire lui répond que le détail figure au compte administratif. Il précise que la Commune sera amenée à solliciter de plus en plus DS Avocats compte tenu du désengagement programmé de l'Etat. S'agissant de la SCI rue des écoles, la Commune ne pourra payer les copropriétaires qu'après une estimation actualisée des Domaines.

Madame DUCOUT demande quelle sera la superficie du terrain prévu pour accueillir la future maison de l'éco-mobilité.

Monsieur le Maire lui répond qu'elle sera de l'ordre 1 500 m2 pour la parcelle elle-même, plus 11 500 m2 de l'ancienne voie désaffectée la jouxtant. Il ajoute que la Commune est en attente de la parution d'un décret relatif aux délaissés de Réseau Ferré de France en faveur de la RATP, puisqu'à ce jour une partie de l'emprise nécessaire à ce projet nécessite ce transfert effectif de propriété. Il conclut en indiquant que l'hypothèse du rachat des terrains par le Conseil Général demande à être confirmée et que quel que soit le mode opératoire financier retenu, la Commune devra également participer.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU DOB CI-DESSUS

25 / DOB 2011 ASSAINISSEMENT

Sachant que notre Compte Administratif 2010 se présente comme suit :

Section d'exploitation : 21 680 € (excédent de l'exercice)

Section d'investissement : 14 335 € (déficit de l'exercice)

Soit un excédent global de clôture de 7 345 €,

Avec un endettement résiduel de 13 693 €, complètement remboursé en 2011.

Ainsi, le compte administratif 2010 se présente avec un excédent général de 195 527 €, les excédents ainsi constitués pouvant servir d'apports personnels pour les opérations futures, en limitant nos éventuels besoins d'emprunt le moment venu.

Le budget 2011 sera alimenté, comme toujours, essentiellement par le versement des taxes d'assainissement de nos administrés pour environ 110 000 € et amputé :

- ✓ de la participation communale au SIAHVY, incluant le remboursement des emprunts hydrauliques : 92 048 €
- ✓ remboursement du capital de la dette : 13 693 € (dernière année)
- ✓ remboursement spécifique et progressif au SIAHVY à compter de 2009 et sur 5 ans de 32 000 € en l'absence de subventions finalement non obtenues (route de Limours)

En 2011, nous devrions pouvoir concrétiser la rue de Ragonant, pour une dépense totale de 78 000 euros HT (après demande en cours de transfert de subvention du SIAHVY vers la Commune de 20% par le Conseil Général soit 15 600 euros d'environ 30% de l'Agence de l'Eau soit 23 400 euros)...

d'où une charge nette de 39 000 euros que nous autofinancerons.

Par ailleurs, en collaboration avec le SIAHVY sera établi **notre schéma directeur d'assainissement** nous permettant ensuite **l'instruction de notre contrat de bassin** avec nos financeurs, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau.

Enfin le SIAHVY les ayant retenu dans ses budgets investissement, devraient suivre la réhabilitation du collecteur intercommunal de la rue Lamartine et des écoles et également les travaux de réfection du collecteur intercommunal traversant cette fois la ZNIEFF rue Ditte, opération nous donnant la possibilité d'équiper un certain nombre de riverains de la rue de Paris dont les propriétés surplombent la dite ZNIEFF.

Madame BECKER demande à Monsieur le Maire quand sera achevé le schéma directeur d'assainissement.

Il lui répond fin 2011 – début 2012 et ajoute que le schéma devrait déterminer entr'autres si les avenues Hoche et d'Assas seront ou non équipées totalement en assainissement collectif.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU DOB CI-DESSUS

26 / FISAC : DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE REHABILITATION DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de réhabilitation du marché d'approvisionnement, tels que la mise aux normes de l'électricité, le remplacement des stores extérieurs, la réfection des stands, la réfection des rideaux extérieurs, la distribution d'eau, la mise aux normes des toilettes, l'aménagement du local d'entretien pour un montant maximum prévisionnel de 100 000 € HT.

Il ajoute que ces travaux peuvent être subventionnés au travers du dispositif FISAC au taux de 30 % du montant hors taxes des travaux.

Aussi, il est proposé de solliciter le FISAC pour l'obtention d'une subvention la plus élevée possible au taux de 30 % du montant des travaux listés ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et d'entreprendre toute démarche nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

SOLLICITE le FISAC pour l'obtention d'une subvention la plus élevée possible au taux de 30 % du montant des travaux listés ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et d'entreprendre toute démarche nécessaire.

VOTE : UNANIMITE

Monsieur BRICE précise que l'intégralité des travaux peut être réalisé sur une période de maximum 3 ans.

27 / JURY DE CONCOURS : FIXATION DE L'INDEMNITE A VERSER AUX MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février dernier, celui-ci a fixé l'indemnisation octroyée par la Commune, maître d'ouvrage, au maître d'œuvre libéral (architecte du secteur privé) invité à participer au jury de concours du complexe sportif, à 450 € HT par journée de travail.

Il informe le Conseil Municipal que la commission technique est composée par les personnes suivantes :

- Madame LEBLANC et Monsieur CHARBONNEL du cabinet CEDRE
- Monsieur Alessandro MOSCA, architecte DPLG
- Un représentant du CAUE
- Monsieur Jean JAUBERT, DGS
- Madame GAVIGNET, DGA

Il vous est proposé de fixer la même indemnisation, soit 450 € HT par journée de travail, aux membres de la commission technique appartenant au secteur privé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

FIXE l'indemnisation à verser aux membres de la commission technique appartenant au secteur privé à 450 € HT par journée de travail.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et d'entreprendre toute démarche nécessaire.

En réponse aux interrogations de Madame DUCOUT et à la contestation du choix du cabinet CEDRE de Monsieur MAUCLERE, Monsieur BAVOIL précise que la commission technique est constituée de 6 personnes compétentes chacune dans leur domaine : 2 agents territoriaux (Monsieur JAUBERT et Madame GAVIGNET), de 2 architectes (Monsieur MOSCA, architecte libéral et un représentant du CAUE) et des 2 programmistes du cabinet CEDRE (Madame LEBLANC et Monsieur CHARBONNEL).

Il précise que les membres du jury de concours conservent la faculté d'examiner chacun des 141 dossiers reçus.

VOTE : MAJORITE

POUR : 20 (Monsieur le Maire, Guy SAUTIERE – Madame JANCEL – Monsieur ZIMMERMANN – Madame SIMIOT représentée par Monsieur BAVOIL - Monsieur BAVOIL – Madame ROBIC – Madame AUDOUZE - Monsieur BRICE – Madame VALADE - Monsieur MENIEUX – Monsieur TURCK – Monsieur FONTENOY – Madame GUERIAU - Monsieur MENARD – Madame BRUNELLO – Madame BERNARDET – Monsieur LECAILTEL – Madame IDRISSE – Madame RENAT - Monsieur VERDIER)

CONTRE : 2 (Madame DUCOUT, Monsieur MAUCLERE)

ABSTENTION : 5 (Monsieur VANHERPEN, Madame SCHWARTZ-GRANGIER, Monsieur GUELF, Monsieur HERMINE, Madame BECKER)

28 / PASS TERRITORIAL : ADHESION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions suivantes :

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

La loi n° 2007-209 du 17 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale dispose que les contributions au titre de l'action sociale font partie des dépenses obligatoires pour les communes (article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations d'actions sociales, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Région Ile de France a eu pour ambition de définir et de mettre en œuvre, au profit des agents de la Fonction Publique Territoriale, en partenariat avec les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de son ressort territorial qui seraient intéressés, une politique d'accompagnement social de l'emploi visant à compléter les dispositifs d'accompagnement social de l'emploi classique et à promouvoir, avec l'appui des employeurs locaux, des contrats et des prestations de nature à renforcer l'attractivité à l'embauche et à la fidélisation des agents en poste.

Les nouvelles dispositions législatives permettent en effet aux centres de gestion de souscrire des contrats-cadre pour les agents des collectivités qui le souhaitent, ces dernières étant en mesure d'apporter une contribution financière aux opérateurs.

Suite à une procédure de mise en concurrence, le C.I.G. de la Grande Couronne a souscrit un contrat-cadre d'accompagnement social de l'emploi auprès du Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS), association de Loi 1901, dont le conseil d'administration est paritaire, jusqu'au 31 décembre 2014.

Le contrat-cadre dénommé « PASS TERRITORIAL » (Prestations d'Action Sanitaire et Sociale) permet aux collectivités membres de bénéficier d'un taux de contribution mutualisé de 0.70 % du salaire annuel brut et garantit un taux de retour de 90 %, auquel s'ajoute les frais de gestion du C.I.G. de 0.02 %

Conformément à l'article 25 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ce contrat par délibération, après signature d'une convention avec le centre de gestion de leur ressort.

La convention prévoit que chaque membre dispose d'un droit de retrait à l'issue de la période d'une année.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention d'adhésion au contrat-cadre et de spécifier dans le bulletin d'adhésion les conditions particulières retenues.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les engagements de la Commune contenus dans ces documents et d'autoriser le Maire à les signer.

VU le Contrat-cadre d'accompagnement social de l'emploi conclu par le C.I.G. de la Grande Couronne avec le Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale,

VU la convention d'adhésion au PASS Territorial,

CONSIDERANT l'intérêt de rejoindre ce contrat-cadre d'accompagnement social de l'emploi, en vue de faire bénéficier aux agents de la collectivité de prestations d'action sociale,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'adhérer au contrat-cadre du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France dénommé PASS Territorial pour la période 2010-2014 à compter du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au contrat-cadre du C.I.G. et le bulletin d'adhésion, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du contrat-cadre seront prévues à l'article 6474 du budget de la Commune 2011

Monsieur le Maire indique que ces prestations sont facturées d'après la masse salariale et ajoute qu'à terme le CIG proposera aux agents des Communes membres du groupement d'adhérer, à un tarif privilégié, à une mutuelle.

Madame GAVIGNET présente le dispositif en rappelant qu'il s'agit d'une obligation légale et souligne que cette adhésion constitue un attrait supplémentaire pour les agents que la Commune aura à recruter dans les années à venir.

VOTE : UNANIMITE

29 / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 8 février 2011, les postes suivants ont été créés, suite à des avancements de grade :

- Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe,
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Rédacteur principal,

Il convient de ce fait, afin de mettre à jour le tableau des effectifs par rapport aux emplois réellement occupés, de supprimer les postes suivants :

- Adjoint administratif 1^{ère} classe,
- Adjoint technique 1^{ère} classe,
- Rédacteur.

Il est précisé que le Comité Technique Paritaire a été consulté sur ce point et a émis un avis favorable.

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 4 avril 2011

Le CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE DE MODIFIER le tableau des effectifs comme suit :

SUPPRESSION DES POSTES SUIVANTS :

- Adjoint administratif 1^{ère} classe,
- Adjoint technique 1^{ère} classe,
- Rédacteur.

Madame BECKER demande quelle est la stratégie de la Commune en matière de ressources humaines, notamment en termes d'anticipation des départs et de motivation des agents.

Monsieur le Maire et Madame GAVIGNET lui répondent qu'au-delà de l'augmentation mécanique de la masse salariale et du suivi des avancements d'échelon et de grade, la gestion des ressources humaines de la Commune a pour objet l'anticipation avec la mise en œuvre actuellement d'un recensement des emplois et des compétences ainsi que l'arbitrage entre des recrutements directs et l'externalisation.

Madame GAVIGNET ajoute que la future intercommunalité impliquera nécessairement des mises à dispositions de personnel, voire des mutualisations de compétences.

VOTE : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05

INFORMATIONS DISPONIBLES EN MAIRIE

Le secrétaire de séance,

Dominique BAVOIL.

Le Maire,

Guy SAUTIERE.

